



Le Département de la Sarthe accompagne les personnes en situation de handicap au quotidien

L'accueil en établissement : des chiffres en Sarthe

- **78 structures** en Sarthe (relevant de la compétence du Département) accueillent des personnes en situation de handicap

- **1 906 places installées**, dont 50 en hébergement temporaire, 104 en accueil de jour et 168 personnes handicapées vieillissantes (PHV)

- **50,6 M€** : budget alloué par le Département en 2015 pour les établissements

- **4 structures recevant des personnes handicapées vieillissantes** dans des unités dédiées soit 77 places

- **24 places supplémentaires de foyer d'hébergement** en 2015

Répondre aux besoins et adapter l'offre

Près de 500 places en plus en 7 ans

L'engagement du Département au travers de programmations pluriannuelles en faveur des personnes handicapées s'est traduit du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} mai 2015 par la création de **495 places nouvelles**. **10,7 M €** ont été consacrés à cette politique.

Par ailleurs, les constructions d'établissements ont, d'une part, contribué à la dynamisation de l'économie locale et, d'autre part, permis de favoriser la prise en compte des publics en recherche d'insertion (clause sociale des marchés publics).

Les objectifs du Département

- Respecter le parcours de vie individuel de la personne handicapée en adaptant la prise en charge aux besoins exprimés.
- Développer l'accompagnement des personnes handicapées, notamment psychiques et vieillissantes.



Le schéma unique 2015-2019 : une approche globale

Le Département va adopter un schéma de solidarité unique qui doit favoriser la transversalité entre les domaines Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées en tenant compte des spécificités.

Il doit également :

- favoriser l'approche globale et décloisonnée des besoins de l'usager, dans une logique de prévention et de complémentarité des politiques, afin de limiter les ruptures de parcours préjudiciable aux usagers,
- rendre la personne actrice de son parcours et l'accompagner dans son projet de vie,
- promouvoir les innovations et les expérimentations en tenant compte des contraintes budgétaires.



Ce Guide destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées et

édité par le Département est disponible en téléchargement sur www.cg72.fr ou auprès de **La Solidarité départementale Direction Autonomie et dépendance Annexe de la Croix de Pierre 2 rue des Maillets 72072 LE MANS CEDEX 9 Tél. : 02 44 02 42 00**

Accueillir, informer et orienter les personnes handicapées

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** de la Sarthe accueille, informe et oriente toutes les personnes confrontées au handicap dans leur vie quotidienne. Elle fonctionne comme un guichet unique auprès des personnes handicapées, de leur famille et des professionnels concernés.



Soutenir et adapter l'aide à domicile

Le Conseil départemental accompagne les personnes handicapées à leur domicile par le versement de la PCH (prestation de compensation du handicap).

L'accueil Familial, l'alternative

150 personnes handicapées sont accueillies chez des accueillants familiaux à domicile en Sarthe. La Sarthe garde sa tradition d'accueil avec le plus grand nombre d'accueillants des départements des Pays de la Loire.

